Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-TROISIÈME SESSION
*Documents officiels**

DEUXIEME COMMISSION
26e séance
tenue le
vendredi 28 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

c) PROBLEMES ALIMENTAIRES (suite)

d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES (suite)

e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL (suite)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (suite)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.26
17 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

88-56681 1684R (F)

/...

19p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/235-S/19674, A/43/287-S/19740, A/43/387-S/19918, A/43/425-S/19962 et A/43/510-S/20091; A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104 et A/43/463-E/1988/106; A/43/3, 184, 283, 370, 373, 399, 435, 480, 538, 544, 584, 587, 695, 714 et 740; A/C.2/43/2, 3, 4 et 7; A/C.2/43/L.5 et L.6; E/1988/50)

c) PROBLEMES ALIMENTAIRES (suite) (A/43/19; A/C.2/43/L.16)

d) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES (suite) (A/43/36)

e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/476 et Corr.1)

g) STRATEGIE A LONG TERME EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL (suite) (A/43/353-E/1988/71; A/43/462; A/C.2/43/6)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (suite) (A/43/193 et 671)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (suite) (A/43/241)

Projet de résolution sur le renforcement de la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (A/C.2/43/L.16)

1. M. CUI Tiankai (Chine), présentant le projet de résolution, annonce que l'Uruguay et la Sierra Leone se sont joints aux auteurs du texte. Insistant sur l'importance de l'alimentation et de l'agriculture pour le développement économique des pays en développement, il fait remarquer que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) s'impose avec d'autant plus d'urgence que la faim et la malnutrition se généralisent.

2. Le projet de résolution vise à promouvoir, au plan international, une plus grande prise de conscience de la nécessité de ce type de coopération et à lui assurer l'appui le plus large possible. Le texte proposé s'appuie autant que possible sur les accords inscrits dans les précédentes résolutions, appelle instamment les pays en développement, les pays développés et le système des Nations Unies à assumer leurs responsabilités respectives et engage le Conseil mondial de l'alimentation et le Secrétaire général à prendre les mesures de suivi qui s'imposent. La délégation chinoise espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. M. FRUCHTBAUM (Organisation mondiale de la santé) dit que la santé est un élément crucial du développement durable et écologiquement rationnel, aussi la sauvegarde et la promotion de la santé devraient-elles figurer parmi les objectifs d'un tel développement.

4. Plusieurs programmes de l'OMS portent sur les questions abordées dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et contribueront à la mise en oeuvre des recommandations de ladite commission. A titre d'exemple, l'OMS a évalué la capacité de ses Etats membres à contrôler les risques sanitaires liés à l'environnement et a constaté que les Etats les moins armés pour lutter contre ces risques sont ceux dont le niveau de développement industriel est le plus faible. Les problèmes de pollution atmosphérique et de contrôle de l'environnement ne peuvent être résolus par les seules interventions au plan national, aussi l'OMS et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collaborent-ils depuis 1974 à un projet de surveillance de l'air, dans le cadre du Système mondial de surveillance continue de l'environnement axé sur la protection sanitaire et la préservation des ressources naturelles.

5. L'OMS est fermement attachée aux programmes de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Les microbes pathogènes demeurent certes la principale source de contamination mais la pollution chimique constitue désormais une menace tout aussi grave et près de la moitié de la population des pays en développement connaît des problèmes sanitaires liés à la pollution de l'eau et aux mauvaises conditions d'hygiène. L'OMS estime que l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pourrait réduire notablement la fréquence de maladies telles que le choléra, la typhoïde et les maladies diarrhéiques, qui sont responsables de la mort d'environ 5 millions d'enfants et de nourrissons chaque année.

6. En ce qui concerne les déchets dangereux, l'OMS appuie l'élaboration et l'application d'une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux. En outre, en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale, l'OMS prépare un manuel technique sur l'élimination sans risques des déchets dangereux où l'accent est plus particulièrement mis sur les problèmes et besoins des pays en développement. Elle a aussi organisé des cours et stages de formation sur les problèmes des déchets dangereux et de leur élimination incontrôlée, afin d'aider les pays en développement qui ne peuvent intervenir efficacement en ce domaine, faute de laboratoires et de techniciens qualifiés.

7. L'OMS approuve résolument l'initiative tendant à organiser une conférence sur le développement et l'environnement et se félicite de la proposition maltaise appelant à l'élaboration d'une stratégie de sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité.

8. M. TSOKODAYI (Zimbabwe) dit que son pays attache la plus haute importance à la lutte contre la faim, la malnutrition et la famine, appuie résolument l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, et espère que le Conseil mondial de l'alimentation parviendra à atteindre ses objectifs.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Tsokodayi, Zimbabwe)

9. En adoptant des mécanismes d'incitation, le Zimbabwe a réussi à augmenter la production alimentaire des petits agriculteurs, lesquels ont pu non seulement nourrir leurs propres familles, mais également vendre leurs excédents à un prix raisonnable. Lorsque le climat le permettait, ces mêmes agriculteurs ont été à même de rivaliser avec les grandes exploitations agricoles. Les gouvernements de pays amis, des organisations non gouvernementales et des institutions spécialisées du système des Nations Unies ont contribué à divers titres à ce succès.

10. Le Zimbabwe assure la coordination des programmes de sécurité alimentaire de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et a de ce fait consacré un volume considérable de ressources à l'élaboration de stratégies et de plans régionaux pour la lutte contre la faim et la disette. Ses efforts ont cependant été entravés par l'action déstabilisatrice du régime de Pretoria. En Angola et au Mozambique, des bandits parrainés, entraînés et financés par le régime d'apartheid, désorganisent la production alimentaire, aussi la disette et la malnutrition qui en ont résulté sont-elles directement imputables à la politique agressive de Pretoria.

11. Les inégalités de développement économique entre pays se répercutent sur la répartition de la production alimentaire. Même lorsque des produits alimentaires sont disponibles dans les pays développés, les pays en développement ne sont pas toujours en mesure de les acheter, si bien que l'alimentation devient un problème Nord-Sud. Les pays développés devraient transférer aux pays en développement les techniques susceptibles de leur permettre d'améliorer leur infrastructure productive, d'accroître leurs capacités de production et de produire l'alimentation nécessaire aux besoins de leur peuple. Les pays en développement, de leur côté, devraient instaurer entre eux-mêmes des échanges d'informations et de techniques agricoles mutuellement profitables.

12. M. CAPRIROLO (Bolivie) se félicite que la communauté internationale prenne chaque jour davantage conscience des dangers de la détérioration de l'environnement. La question de l'environnement doit avant tout être replacée dans le contexte plus large du développement et dans ses rapports avec le processus de production et les relations inhérentes à ce processus. Il faut donc tenir compte des moyens de production, de la dotation en ressources naturelles et de la consommation de ces ressources.

13. Les rapports en question sont fondamentalement inégalitaires. Historiquement, les pays industrialisés ont englouti tant leurs ressources naturelles que celles d'autres pays dans l'édification de leur propre développement. A l'heure actuelle, ces mêmes pays consomment l'essentiel des ressources naturelles des pays en développement qu'ils achètent à très bas prix, perpétuant ainsi la pauvreté des pays producteurs. Ils sont en outre responsables de l'essentiel de la pollution de l'environnement.

14. Tous les pays participent donc au coût du maintien d'un haut niveau de vie dans un petit nombre de pays. Ces derniers, non seulement usent et abusent des ressources naturelles, aux dépens du développement de la majorité des autres pays, mais abusent aussi de techniques inappropriées qui se traduisent par une pollution

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Caprirolo, Bolivie)

destructrice pour l'environnement de tous. Il est donc capital d'empêcher la poursuite de ces destructions, sans pour autant que cela se traduise par une aggravation de la pauvreté dans les pays en développement. La pauvreté étant elle-même un facteur incontestable de destruction de l'environnement, seule son élimination peut ouvrir la voie à une préservation rationnelle de l'environnement.

15. La coopération internationale en vue de sauvegarder l'environnement doit partir du principe que tous les pays ont droit au développement. Des modifications de structures capitales s'imposent pour vaincre le sous-développement, par le biais de mesures qui vont du transfert des techniques au relèvement des prix des produits de base, et pour satisfaire les besoins les plus fondamentaux en matière d'alimentation, de santé et d'éducation.

16. La conservation de l'environnement dans les pays en développement n'est qu'un aspect de la situation d'ensemble, laquelle est étroitement liée à la réalisation du développement et suppose un meilleur environnement économique extérieur et une coopération financière accrue, qui ne soit pas assortie de conditions supplémentaires. Il reste que de tels changements n'auraient qu'un effet limité, voire nul, si les pays développés continuent de produire des matériaux toxiques et radioactifs, de contribuer à l'appauvrissement de la couche d'ozone et de procéder à des essais nucléaires. A cet égard, la délégation bolivienne soutient les efforts faits par le PNUE en vue d'élaborer une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux et estime que ce programme devrait être renforcé.

17. Mlle NCHAPI (Lesotho) dit que les problèmes de la faim et de la malnutrition continuent de gagner en ampleur et en intensité. Dans de nombreux pays à faible revenu ayant un déficit alimentaire, la production alimentaire est en décalage par rapport à l'accroissement démographique et ce décalage est aggravé par les catastrophes naturelles qui s'abattent sur les pays en développement. Le Lesotho, par exemple, souffre encore des effets à long terme d'un enneigement exceptionnellement intense survenu en 1987.

18. Le problème de la faim dans le monde en développement a été exacerbé par la situation économique internationale défavorable, l'instabilité des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, le développement du protectionnisme, les faibles taux de croissance économique et le lourd fardeau du service de la dette. Il ressort cependant du rapport du Conseil mondial de l'alimentation que de nombreux pays s'efforcent de parvenir à la sécurité alimentaire. Le Lesotho, pour sa part, envisage de constituer des réserves stratégiques de céréales en prévision d'éventuelles difficultés.

19. Les pays en développement continuent certes de bénéficier de divers appuis pour améliorer leur production alimentaire et agricole, mais cette action reste insuffisante; aussi faudrait-il que les initiatives futures en ce domaine tiennent compte des raisons de cette insuffisance. A cet égard, la délégation du Lesotho se félicite de l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mlle Nchapi, Lesotho)

20. La question de la sécurité alimentaire est étroitement liée à celle de l'environnement. La délégation du Lesotho souscrit à l'appel du Conseil mondial de l'alimentation en vue d'une sécurité alimentaire mondiale durable, qui serait obtenue par le biais de systèmes de production préservant les ressources naturelles et protégeant l'environnement. Or, les pays en développement auront besoin de ressources pour appliquer de telles mesures. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'au coeur même de la notion de sécurité alimentaire, il y a l'agriculteur, lequel, même lorsqu'il saisit les incidences à long terme de l'érosion des sols et de la dégradation des terres, doit dans l'immédiat nourrir sa famille. Il faut donc l'aider à voir dans la protection de l'environnement un moyen d'accroître la productivité agricole et de créer des revenus.

21. La délégation du Lesotho souscrit à la recommandation du Conseil mondial de l'alimentation tendant à faire des pratiques écologiquement saines de gestion agricole et de planification de l'utilisation des terres une partie intégrante des stratégies alimentaires nationales, et à intégrer les préoccupations écologiques aux politiques et programmes de développement économique.

22. On ne saurait trop insister sur la nécessité de renforcer la coopération régionale et Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que sur la coopération technique entre pays en développement, laquelle permettrait sans aucun doute de renforcer l'autosuffisance individuelle et collective. La communauté internationale devrait financer davantage les activités de CTPD dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, comme elle devrait appuyer et compléter les efforts déployés par les pays africains en vue de relancer la production agricole et alimentaire dans le cadre de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La situation appelle une action concertée afin d'éviter les doubles emplois et de mieux tirer parti de l'assistance extérieure. Enfin, la délégation du Lesotho souscrit à l'appel lancé par le Conseil mondial de l'alimentation pour que des contributions volontaires soient versées rapidement aux organismes des Nations Unies qui interviennent dans le secteur de l'alimentation, et qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

23. M. PORTUGAL (Pérou) dit que le problème de la faim continue d'empirer alors même que les excédents alimentaires mondiaux atteignent des niveaux records, situation aussi immorale que contraire à l'esprit de solidarité internationale. Des changements fondamentaux s'imposent car il ne saurait y avoir de solution aux divers problèmes auxquels les pays en développement doivent faire face sans une amélioration de la situation économique internationale, un allégement du fardeau du service de la dette, l'instauration de flux continus et suffisants de ressources financières extérieures et l'inversion du phénomène des transferts négatifs nets de ressources.

24. En matière commerciale, les exportations des pays en développement doivent pouvoir accéder davantage aux marchés des pays industrialisés, ce qui ne saurait se réaliser sans la suppression des barrières protectionnistes et le respect des engagements pris lors des Négociations d'Uruguay en matière de statu quo et de démantèlement des mesures restreignant les échanges. La solution du problème de la

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Portugal, Pérou)

faim doit être avant tout politique. La délégation péruvienne souscrit à la proposition tendant à ce que les ressources qui seraient libérées par suite de mesures de désarmement servent à constituer un fonds pour la lutte contre la pauvreté et la faim qui serait administré par l'ONU.

25. La communauté internationale prend chaque jour davantage conscience de la nécessité de préserver le climat de la planète. A cet égard, la signature, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone constituait un pas dans la bonne direction. En tant que pays en développement qui souffre de la situation économique internationale défavorable, le Pérou voit un lien évident entre les ressources naturelles - dont le climat - et le développement. Ce lien - qui concerne les conditions matérielles à réunir pour que les pays en développement puissent consacrer leurs ressources naturelles à améliorer la qualité de la vie de leur peuple, sans risquer une dégradation générale de l'environnement - n'a pas été suffisamment étudié.

26. Paradoxalement, alors que les pays technologiquement avancés du Nord sont responsables au premier chef de la détérioration du climat de la planète, c'est à la communauté internationale tout entière qu'il incombe de prendre les mesures propres à préserver ce climat. La délégation péruvienne espère que les pays industrialisés assumeront leurs responsabilités non seulement en matière d'environnement, mais également sur d'autres questions - faim, malnutrition, dette extérieure, protectionnisme, etc. - cruciales pour les pays en développement.

27. Mme de WHIST (Equateur) dit que les problèmes agricoles et alimentaires actuels sont imputables à l'incohérence et à l'inefficacité des politiques agricoles des pays en développement comme des pays industrialisés. Il existe dans ces derniers des contradictions fondamentales entre les systèmes de subventions à la production agricole au plan local et les politiques et accords au plan international. Les réserves de produits alimentaires des pays industrialisés ont atteint des niveaux records alors que dans d'autres parties du monde, en Afrique notamment, des milliers de personnes meurent de faim parce que leur pays n'est pas à même de produire suffisamment d'aliments de base, de compenser les effets de la sécheresse, d'arrêter la désertification ou de protéger les petits agriculteurs contre les effets de marchés mondiaux au comportement imprévisible. L'assistance internationale consacrée à résoudre les problèmes alimentaires et à favoriser la production agricole est sapée par les subventions à l'exportation et par l'achat et le stockage d'excédents qui sont ensuite revendus à vil prix. Cette pratique contribue à maintenir les cours au plus bas et ne profite qu'aux pays qui peuvent acheter à bas prix d'énormes quantités de céréales subventionnées.

28. Les pays en développement n'ont pas été à même de s'adapter aux impératifs en évolution de la situation énergétique mondiale, essentiellement parce qu'ils n'ont pas les ressources financières et la technologie nécessaires alors que les pays industrialisés sont en mesure d'assurer leur approvisionnement en énergie par le biais des technologies nouvelles. Le pétrole est la première source d'énergie, dans les pays industrialisés comme ailleurs. Les pays en développement ne produisent pas de pétrole et n'ont pas d'autres sources d'énergie. La mise en valeur des ressources énergétiques pourrait constituer la pierre de touche d'un

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme de Whist, Equateur)

développement durable pour tous les pays en développement, en particulier pour les plus pauvres d'entre eux. La proposition formulée au paragraphe 109 du rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/43/476) est tout à fait louable. La question de la coopération internationale en vue de relancer la croissance dans les pays en développement à déficit énergétique devrait être inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'il est proposé de tenir.

29. Les problèmes de l'environnement et leurs répercussions mondiales sont un sujet de préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Pour cette raison, l'Equateur se félicite des initiatives touchant la préservation de l'environnement et souscrit à la proposition maltaise d'une stratégie pour la sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité.

30. Le Gouvernement et le peuple équatoriens ont pris des mesures pour protéger l'environnement dans le pays. En 1952, le Gouvernement a lancé le premier projet de protection de l'environnement des îles Galapagos. La nouveauté en ce domaine ne réside pas tant dans la question même de la protection de l'environnement ou de l'utilisation rationnelle des ressources mais dans le caractère désormais patent des dégâts occasionnés par l'exploitation aveugle des ressources par le complexe industriel mondial, dont le seul souci est d'accumuler des profits considérables le plus rapidement possible. La responsabilité de protéger l'environnement incombe certes à tous les peuples du monde, mais cette responsabilité doit être en rapport avec les ressources utilisées et les dégâts occasionnés à l'environnement. Pour l'essentiel, les pays en développement ne sont responsables ni de la détérioration de l'environnement, ni de la destruction des espèces végétales et animales, ni de la pollution de l'air et de l'eau, ni de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le Gouvernement équatorien est disposé à assumer sa part de responsabilité dans la protection de l'environnement, comme il le fait depuis des décennies, et continuera de le faire, dans le respect des exigences de son développement.

31. M. RAICHEV (Bulgarie) dit que la prise de conscience croissante du risque de désastre écologique a abouti à l'adoption de documents tels que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le Développement (rapport Brundtland), les "Perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà" et la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. La Bulgarie est résolument pour que l'ONU, et en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), assument un rôle accru dans la coordination de l'action entreprise par la communauté internationale en vue d'adopter des mesures concrètes en ce domaine. Ces mesures sont cruciales pour la préservation de l'environnement naturel et la garantie d'un développement social et économique normal de tous les Etats. La Bulgarie souscrit donc pleinement à l'initiative de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie.

32. La mise au point et l'adoption d'un système de principes et de normes mutuellement contraignants, qui régirait la coopération interétatique dans le domaine de l'environnement, et la fixation de priorités concrètes en ce domaine sont des questions sur lesquelles il conviendrait de se pencher avec toute

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Raichev, Bulgarie)

l'attention voulue. La Bulgarie approuve à cet égard l'idée de tenir en 1992 une deuxième conférence internationale sur les questions liées à l'environnement et au développement.

33. Etat balkanique et européen, la Bulgarie participe activement à l'effort collectif déployé aux plans régional et sous-régional pour préserver l'environnement naturel. En 1988, la Bulgarie a accueilli plusieurs réunions touchant la préservation de l'environnement et elle doit en accueillir bientôt une autre consacrée à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Elle attache en outre une grande importance à l'initiative visant à élaborer, dans le cadre de la coopération balkanique, un traité sur la protection écologique de cette partie du monde.

34. La Bulgarie appuie les efforts du Conseil mondial de l'alimentation en vue de trouver les moyens propres à éliminer la faim et la malnutrition. L'Initiative de Chypre, adoptée par le Conseil à sa quatorzième session, revêt une grande importance à cet égard. La Bulgarie approuve la décision de constituer un groupe consultatif ad hoc officieux chargé d'aider le Président du Conseil à déterminer les priorités et propositions précises en vue d'une action immédiate aux plans national, régional et international. Pour fixer ces priorités, le groupe consultatif devrait prendre en considération l'influence de problèmes importants tels que l'aggravation de l'endettement extérieur, l'instabilité monétaire et financière, les déséquilibres du commerce mondial, l'influence du protectionnisme et du transfert négatif de ressources à partir des pays en développement et les incidences de ces problèmes sur la situation alimentaire dans les pays en développement.

35. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) dit que les faits présentés à la session en cours de l'Assemblée générale et dans le cadre des travaux du PNUE, de l'Organisation météorologique mondiale et d'autres éléments du système des Nations Unies prouvent malheureusement que la route qui doit mener la communauté internationale à un développement durable est longue et parsemée d'embûches. La Nouvelle-Zélande a entrepris pour sa part de procéder à un important réexamen de ses politiques et programmes en ce domaine. A titre d'exemple, elle procède actuellement à un réexamen approfondi de sa législation touchant la gestion des ressources.

36. La Nouvelle-Zélande vient d'achever l'établissement d'un rapport intérimaire sur les questions soulevées par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Ce document, qui contient une évaluation sans concessions des déficiences actuelles, sera mis à la disposition des autorités compétentes de l'ONU en tant que gage de la foi de la Nouvelle-Zélande dans l'action des Nations Unies en ce domaine. Il ressort d'un examen détaillé et exhaustif de la question des substances dangereuses que la Nouvelle-Zélande a besoin d'améliorer la législation, le cadre administratif, l'information, la formation, les procédures et les systèmes de gestion en ce domaine. En conséquence, la Nouvelle-Zélande a adopté en mars 1988 une politique de gestion des déchets dangereux reposant sur les principes suivants : diminution, refus ou abandon de la production de déchets dangereux grâce au recours, autant que faire se peut, aux techniques de réduction des résidus; recours maximum aux techniques praticables de récupération et de réutilisation des

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Payton, Nouvelle-Zélande)

ressources; responsabilité du pollueur pour ce qui est de prendre les dispositions appropriées en matière de déchets dangereux; nécessité de faire participer la population et de respecter les valeurs culturelles maori.

37. La Nouvelle-Zélande a ratifié la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Au plan national, le Gouvernement a organisé des discussions avec les producteurs locaux d'aérosols, lesquels ont ensuite annoncé qu'ils abandonneraient progressivement l'utilisation de moussants à base de chlorofluorocarbones avant la fin de 1989, mesure qui va au-delà des dispositions du Protocole de Montréal. Cette démarche relève du type d'association qui devrait regrouper les gouvernements, le secteur privé et les particuliers dans toute société qui veut parvenir à un développement durable.

38. Peu de questions auront sur les possibilités de développement durable un impact aussi profond que la question des changements climatiques. La Nouvelle-Zélande appuie résolument les efforts tendant à favoriser une meilleure compréhension des changements qui affectent déjà le climat mondial et dont les conséquences risquent d'être particulièrement préjudiciables aux petits pays en développement insulaires. En mars 1988, le Ministre néo-zélandais de l'environnement a organisé un séminaire auquel ont participé des représentants des pouvoirs publics, des milieux scientifiques et universitaires et de l'industrie afin d'accroître la prise de conscience du public à l'égard des changements climatiques et d'élaborer un programme national à ce sujet. Trois groupes de travail ont été constitués dans ce cadre pour rassembler les données scientifiques touchant les changements climatiques, interpréter ces données, prendre la mesure des incidences de ces changements sur les systèmes biologiques et physiques et sur la société et ses valeurs et doter la Nouvelle-Zélande d'une politique explicite à l'égard des effets de ces changements. Ce programme prouve donc clairement que la Nouvelle-Zélande est sérieusement décidée à s'attaquer au problème posé au plan mondial par les changements climatiques.

39. La promotion d'un développement durable suppose qu'il existe une instance internationale efficace et respectée susceptible de faciliter la coordination des programmes nationaux et l'échange d'informations sur ces programmes. La délégation néo-zélandaise convient avec la Commission mondiale pour l'environnement et le développement que le PNUE doit être disposé à assumer un tel rôle. Contrairement à certaines délégations, qui préconisent la création de nouveaux mécanismes ou groupes d'experts, la délégation néo-zélandaise préfère s'en tenir aux arrangements existants, quitte à les améliorer en en réaménageant les priorités.

40. A propos du point 82 c) de l'ordre du jour, le représentant de la Nouvelle-Zélande voit un cruel paradoxe dans le fait que certains pays développés conservent à grands frais d'énormes excédents alimentaires alors même que des millions de personnes sont affamées. La Commission doit parvenir, en ce qui concerne les problèmes alimentaires et agricoles, à un consensus sur une résolution qui traiterait des causes de ce paradoxe. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation facilitera grandement les débats sur cette question.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Payton, Nouvelle-Zélande)

41. Le prochain examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay offre aux parties contractantes au GATT une occasion inespérée d'influer notablement sur l'évolution de l'économie mondiale en s'accordant sur le démantèlement des barrières protectionnistes dommageables. La Nouvelle-Zélande est membre du Groupe Cairns qui s'efforce de tirer parti du processus de négociations multilatérales pour trouver des solutions aux problèmes du commerce international des produits agricoles. La délégation néo-zélandaise juge réconfortant le fait que certains pays qui étaient au départ opposés à une libéralisation des échanges agricoles en viennent de plus en plus à accepter les propositions du Groupe. L'examen susmentionné offre la possibilité de corriger les déséquilibres, préjudiciables pour tous, que connaît actuellement le commerce mondial des produits agricoles. Il ressort même d'une récente étude que la libéralisation de l'agriculture dans les pays développés se traduirait pour les pays en développement par un gain économique direct excédant 25 milliards de dollars, qui rend envisageable le remboursement de la dette extérieure.

42. M. DE LA TORRE (Argentine), exerçant son droit de réponse, se réfère aux statistiques citées par l'observateur de la Communauté économique européenne à la 25e séance, au cours de laquelle celui-ci n'a pas reconnu que la part de la Communauté dans le marché international de la viande avait été de 45 % en 1986. Or, ce chiffre est correct, ainsi qu'il ressort du fait que la part de la Communauté a été de 43,7 % en 1984 et de 42 % en 1985. Certes, ces chiffres seraient différents si on excluait les échanges entre les pays de la CEE, ce qui est une question critique, étant donné que c'est la fermeture du marché européen qui, dans les années 70, a fait chuter la part de l'Argentine dans le marché mondial de la viande de 25 % à 8 % en cinq ans seulement tandis que, pendant la même période, la part de la CEE passait de 21,2 % à 38 %. La source de ces données, qui s'appliquent à l'ensemble des 12 pays membres de la CEE, est le Département de l'agriculture des Etats-Unis. Ces chiffres figurent dans le numéro de septembre 1987 de la publication de l'Institute for International Economics.

43. Pour ce qui est du blé, il ne fait aucun doute que l'observateur de la CEE a volontairement omis d'évoquer les échanges entre les pays membres de la Communauté, car si l'on exclut ces ventes au cours de la campagne 1985/86, la production de la CEE ne représente que 16 % du marché mondial. Par contre, si l'on inclut ces échanges, la part de la Communauté dans le marché mondial du blé serait de 28,9 % pour la même période.

44. Enfin, quand on affirme que la CEE est le premier importateur de céréales fourragères, on inclut de toute évidence les échanges des pays membres de la Communauté, sans quoi la part de la Communauté dans les importations mondiales de céréales en 1985/86 n'aurait été que de 5,5 millions de tonnes, au lieu de 18,3 millions. En conséquence, les chiffres que M. de la Torre a cités à la 23e séance ne sont pas faux mais, au contraire, reflètent fidèlement la réalité des échanges agricoles.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/43/457-E/1988/102 et A/43/463-E/1988/106; A/43/3, 399, 402, 480, 587, 692, 709, 713, 723 et 731)

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/43/375-E/1988/73 et Corr.1)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (A/43/449 et Add.1, 483, 514, 703 et 727)

45. M. ESSAAFI (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/43/375) dit que la série de grandes catastrophes qui se sont produites en 1988 ont eu de graves conséquences pour le développement économique en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique latine, et ont démontré l'importance de l'atténuation des effets des catastrophes. Les catastrophes naturelles constituent certes un défi pour toutes les nations, mais leurs effets sont beaucoup plus dévastateurs dans le cas des pays en développement.

46. Pour être efficace, une campagne de lutte contre les catastrophes doit comporter trois grands éléments : une stratégie internationale, un élément de solidarité internationale et des mesures efficaces et coordonnées en cas de catastrophe. S'agissant du premier élément, l'Assemblée générale a pris une décision importante en adoptant la résolution 42/169 proclamant les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Cette résolution traduit la prise de conscience au niveau mondial des avantages que l'on peut tirer d'une action internationale concertée dans le domaine de l'atténuation des effets des catastrophes. En effet, si les programmes de secours à court terme sont monnaie courante, il est rare que l'on s'efforce d'atténuer les risques et c'est précisément dans ce domaine que la Décennie pourra être le plus efficace.

47. Bien qu'il n'ait pas toujours été facile d'organiser la coopération entre pays, cette coopération constitue l'un des meilleurs moyens de favoriser la prise de conscience de l'atténuation des effets des catastrophes et de promouvoir la mise au point de projets dans ce domaine. L'UNDRO a participé à la création de deux centres régionaux d'atténuation des effets des catastrophes, l'un à Bangkok pour la région de l'Asie et l'autre à Antigua, pour la région des Caraïbes, et est en train d'en créer un troisième, à Fidji, pour les Etats du Pacifique. On a accordé une grande attention aux activités régionales en Afrique, où l'UNDRO travaille en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations du continent. Par ailleurs, l'UNDRO vient de terminer le deuxième séminaire international consacré à la prévision et à l'atténuation des effets des séismes, tenu à Dushanbe (URSS). L'orateur engage les organisations régionales du monde entier à participer activement à la Décennie de façon que le grand public et les spécialistes soient sensibilisés aux avantages de l'atténuation des risques.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Essaafi)

48. La solidarité internationale, deuxième élément de la lutte contre les catastrophes, joue un rôle important dans la préparation préalable et dans la phase de redressement à long terme qui suit les catastrophes, tout comme pendant la période qui suit immédiatement les catastrophes. A cet égard, l'UNDRO apprécie vivement les généreuses contributions des donateurs, sans lesquelles les projets nationaux et régionaux du Bureau ne pourraient être exécutés. Les efforts déployés par les pays en développement, en particulier pour faire face aux problèmes liés aux catastrophes, ne peuvent être épaulés que si davantage de responsables nationaux sont formés à un ou plusieurs aspects de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préparation et de la gestion des situations d'urgence, formation qui exige des ressources.

49. Le troisième élément d'une campagne de lutte contre les catastrophes est la réaction rapide et coordonnée des gouvernements intéressés et de la communauté internationale. Le pays touché doit pouvoir recevoir une aide appropriée et, à cet égard, la coordination des efforts de tous les organismes de secours est particulièrement importante. En fait, cette coopération doit être améliorée dans certains domaines; par exemple, peut-être par inadvertance, certains gouvernements ne tiennent toujours par l'UNDRO pleinement au courant des contributions bilatérales.

50. La série de catastrophes quasi sans précédent qui s'est produite au cours de l'année écoulée a fait peser une charge sans précédent sur les pays touchés, les donateurs et le système des Nations Unies. Paradoxalement, la crise financière qui a amené l'Organisation à procéder à une réduction de 15 % de ses effectifs a également touché l'UNDRO et, malgré la réduction de ses effectifs, celui-ci a pu enregistrer des réalisations importantes. Compte tenu de la diminution des ressources, il convient toutefois de se préoccuper de quatre domaines importants où il importe de maintenir la capacité du Bureau. Premièrement, l'UNDRO doit être en mesure de réagir immédiatement à toute demande d'assistance. Deuxièment, l'UNDRO, en étroite collaboration avec le PNUD, doit accorder la priorité à l'appui aux efforts des gouvernements visant à renforcer leurs organismes nationaux de préparation et à concevoir et exécuter des projets d'atténuation des risques. Troisièmement, la fonction d'information de l'UNDRO est au centre de son rôle de coordination; bien que le Bureau puisse produire et diffuser des informations sans délai, il ne dispose pas d'un personnel suffisant pour réunir toutes les données nécessaires et les diffuser à l'intérieur du système. Enfin, les Etats Membres ont indiqué à plusieurs reprises que le Bureau devait être doté d'effectifs réduits et être efficace, ce qu'accepte le Coordonnateur. Il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que le Bureau s'acquitte de toutes ses obligations envers les Etats Membres si ses ressources ne sont pas augmentées. Les chiffres figurant dans le rapport du Secrétaire général se passent de commentaires. Les Etats Membres doivent être disposés à accroître sensiblement le montant de leurs contributions volontaires.

51. L'annexe V au rapport présente les activités de l'UNDRO au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Il convient de noter qu'un effort sérieux a été fait pour tirer les leçons des opérations de secours d'urgence. Deux réunions des chefs des services nationaux de secours d'urgence ont été tenues depuis juillet 1986 et une troisième est prévue pour le début de 1989. Ont également participé à la deuxième

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Essaafi)

réunion les chefs des services d'urgence des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des ONG s'occupant de secours humanitaires. Les conclusions de ces réunions sont exposées dans le rapport.

52. L'UNDRO a conçu une procédure d'évaluation a posteriori, dont l'utilité a déjà été démontrée grâce à l'identification de sources de difficulté. Le Bureau a également créé un nouveau réseau d'information sur la gestion internationale des opérations en cas de catastrophe, appelé UNDRONET, grâce auquel les responsables des secours en cas de catastrophe dans le monde entier sont en contact direct les uns avec les autres grâce à un ordinateur. C'est de loin l'élément nouveau le plus important dans le domaine de l'information concernant les catastrophes.

53. M. BAKER (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération internationale), présentant le rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/43/723), dit que, conformément à la résolution 42/169 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, un dispositif concernant la Décennie et lui présenter un rapport intérimaire à sa quarante-troisième session. La Commission est saisie de ce rapport, dans lequel l'accent est mis sur la définition du rôle de catalyseur envisagé pour le système des Nations Unies dans le cadre de la Décennie.

54. Le rapport présente d'abord, à titre d'exemple, les problèmes que posent les catastrophes naturelles ainsi que les activités propres à faire face à ces problèmes qui pourraient être menées dans le contexte de la Décennie. Ces activités seront présentées plus en détail à l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session.

55. S'agissant des préparatifs de la Décennie, il est indiqué au paragraphe 22 que le Secrétaire général a établi un comité directeur chargé de l'aider, composé de représentants de tous les organismes intéressés du système des Nations Unies et présidé par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe étant vice-président. En outre, un groupe spécial international, composé de 25 scientifiques et experts éminents qui ont également été désignés pour aider le Secrétaire général, s'est réuni deux fois et doit se réunir de nouveau au début de 1989, après quoi il fera rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Les minutes de la première réunion du Groupe ont été communiquées à la Commission, pour information.

56. En juillet 1988, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a adressé une lettre aux Etats Membres dans laquelle il leur suggérait de constituer des comités nationaux dans le cadre de la Décennie. L'importance de ces comités tient à la nature même de la Décennie qui, si l'on veut qu'elle soit couronnée de succès, doit être appuyée aux niveaux local, national, régional et international. Les comités nationaux devraient participer non seulement aux préparatifs mais aussi aux activités de la Décennie.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Baker)

57. Le rapport donne également un aperçu des contacts qui ont été établis avec des organisations non gouvernementales. A cet égard, M. Baker appelle l'attention sur le paragraphe 6 de la résolution 42/169 de l'Assemblée générale concernant les ressources nécessaires à la Décennie. Après avoir remercié les gouvernements et les organisations qui ont déjà versé des contributions à cette fin, il précise que des ressources extra-budgétaires seront peut-être nécessaires.

58. Les activités de nombreuses organisations entrent dans le cadre de la Décennie. Il ne fait aucun doute qu'au cours des préparatifs de la Décennie, il importe de tirer pleinement parti des compétences de ces organisations et le Bureau du Directeur général ne ménage aucun effort à cet effet. Il est tout aussi important que ces organisations participent à la Décennie proprement dite. Toutefois, tant qu'un accord définitif n'aura pas été réalisé quant au cadre de la Décennie, il sera difficile de préciser davantage le rôle du système des Nations Unies. Ce rôle pourrait être examiné dans le rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

59. Présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la décision 42/433 de l'Assemblée générale, M. Baker rappelle que, par cette décision, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'appliquer les conclusions et recommandations contenues dans son rapport sur l'application de la résolution 41/201. Elle a également prié le Conseil économique et social d'examiner cette question à sa seconde session ordinaire de 1988 et décidé de l'examiner à sa quarante-troisième session, de même qu'un rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de cette décision. La première partie du rapport concerne les recommandations relatives à l'UNDRO et en particulier à l'équipe spéciale commune PNUD-UNDRO. S'agissant des activités sur le terrain, l'expérience de l'année écoulée n'a fait que confirmer la nécessité de mettre en place au niveau des pays des équipes chargées des opérations immédiates en cas de catastrophe, avec la pleine participation de tous les organismes du système des Nations Unies.

60. Le Secrétaire général a chargé le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de veiller à le tenir en permanence pleinement informé des risques de catastrophe et des catastrophes effectives.

61. M. LA MUNIERE (Directeur du Programme spécial d'urgence du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle) présente le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique (A/43/514). Les renseignements qu'il contient ont été mis à jour par le Coordonnateur résident de l'Organisation des Nations Unies à Maputo, avec des précisions qui mettent en lumière la nécessité de remédier d'urgence aux besoins dans les domaines de l'approvisionnement alimentaire, du financement des transports intérieurs, de l'octroi d'une protection aux convois qui acheminent l'aide d'urgence et de l'exécution de projets de redressement.

62. Il importe au premier chef d'améliorer la distribution des produits alimentaires afin de garantir la livraison des stocks existants. Il faudrait disposer d'environ 35 millions de dollars des Etats-Unis supplémentaires au titre

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. La Munière)

des véhicules, des transports côtiers et de l'amélioration du port secondaire. En ce qui concerne le déficit céréalier, qui atteint 263 000 tonnes, le Canada a annoncé une contribution de 8 millions de dollars canadiens, et le Programme alimentaire mondial est prêt à fournir 40 000 tonnes de céréales lorsque les problèmes de distribution et de logistique auront été résolus.

63. L'obstacle le plus sérieux au financement des transports intérieurs est, au niveau provincial, la pénurie de monnaie locale pour louer des véhicules et acquitter les frais portuaires et les frais de transport, ferroviaire et autres. Les donateurs acceptent l'utilisation de "fonds de contrepartie" obtenus grâce à la vente, par l'intermédiaire des réseaux commerciaux, de l'aide alimentaire aux zones urbaines, mais le Gouvernement n'a pas encore précisé le montant des fonds qu'il fournirait. Les donateurs doivent noter que les frais de transport intérieur se chiffrent à 85 dollars des Etats-Unis par tonne.

64. Les donateurs ont montré qu'ils avaient conscience de la nécessité de protéger les véhicules et d'assurer un appui militaire aux convois, et certains ont déjà répondu positivement. Il n'en importe pas moins de continuer à souligner l'importance de ce facteur, une livraison rapide de l'aide annoncée ayant une importance décisive.

65. Les projets de redressement clefs sur lesquels porte l'appel de fonds pour 1988-1989 n'ont pas encore reçu un appui suffisant. Il manque encore 9 millions de dollars des Etats-Unis pour de petits projets d'aide agricole à l'intention des personnes déplacées, en vue de l'achat de matériel et de la mise au point de systèmes d'irrigation simples, 8 510 000 dollars pour le secteur de la santé et 1 397 000 dollars pour le secteur de l'enseignement, qui a reçu un appui supplémentaire au cours du mois écoulé.

66. Le Secrétaire général espère vivement que la communauté internationale maintiendra et accroîtra son appui et son assistance au Mozambique afin de répondre aux besoins prioritaires déterminés par le Gouvernement et dont fait état l'annexe au rapport du Secrétaire général. Une analyse et un examen de la situation sont en cours de préparation et une stratégie de suivi de la réunion des donateurs de 1988 sera disponible d'ici la fin de l'année.

67. M. LOUP (Directeur du Groupe de l'appui et de la coordination de l'assistance aux pays les moins avancés au Programme des Nations Unies pour le développement), présentant les rapports récapitulatifs établis par le Secrétaire général sur divers pays (A/43/483), dit que les rapports sur le Bénin, Djibouti, El Salvador, l'Equateur, la Gambie, Madagascar, le Nicaragua, la République centrafricaine, le Tchad, Vanuatu et le Yémen démocratique fournissent des informations sur les programmes spéciaux d'assistance économique les concernant.

68. Ces programmes ont pour but d'aider ces pays à faire face à des situations particulières qui compromettent gravement leurs efforts de développement. Pour certains, il s'agit d'appuyer des activités de reconstruction nationales après des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, pour d'autres, de les aider à surmonter les obstacles au développement national découlant de la faiblesse des infrastructures.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Loup)

69. Des 11 pays sur lesquels portent le rapport, 7 ont été rangés par l'Assemblée générale parmi les pays les moins avancés. Plusieurs d'entre eux ont opté pour l'organisation de tables rondes comme mécanisme de suivi du nouveau Programme substantiel d'action et ont de plus en plus intégré le programme spécial d'assistance économique à ce processus afin de mobiliser et de coordonner l'aide des donateurs.

70. Les rapports sont fondés sur des informations et des données communiquées par les gouvernements intéressés par l'intermédiaire du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de données connexes disponibles au siège du PNUD.

71. Le Secrétaire général espère que toutes les délégations se pencheront sur les problèmes de chacun des 11 pays et leur offriront un appui généreux.

72. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale ne coordonne pas les activités du système des Nations Unies dans le domaine des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence - ainsi qu'il en a été prié par l'Assemblée générale dans sa décision 42/433 - d'une manière suffisamment active et, notamment, qu'il ne tient pas les Etats Membres dûment informés de la manière dont il s'acquitte de ses nouvelles responsabilités.

73. Il est beaucoup moins onéreux pour la société de se préparer aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels que d'en surmonter les conséquences. En relevant que les deux tiers environ des fonds du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe sont alloués aux opérations d'urgence, le représentant de l'URSS dit que les ressources devraient être réparties plus équitablement entre secours d'urgence et assistance technique et mesures de préparation et de prévention. Sa délégation tient à appeler l'attention sur la nécessité de diffuser plus largement les résultats les plus récents de l'expérience acquise par tous les pays qui ont tenté de minimiser les pertes imputables aux catastrophes naturelles. Le Bureau du Coordonnateur n'utilise pas pleinement toutes les possibilités à cet égard et ses activités de formation de fonctionnaires nationaux des pays en développement sont manifestement insuffisantes; chacun sait que l'efficacité de l'assistance technique dépend pour beaucoup de la disponibilité de spécialistes hautement qualifiés.

74. L'assistance économique spéciale devrait être octroyée à la demande des gouvernements intéressés et non servir de prétexte à ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

75. Selon les chiffres de septembre, l'Union soviétique a déjà offert en 1988 10,4 millions de roubles d'assistance aux pays en développement qui subissent les effets des catastrophes naturelles : 7,1 millions de roubles environ au Viet Nam, 1,5 million de roubles à l'Inde, 310 000 roubles à l'Ethiopie et 250 000 au Soudan. L'ampleur de son assistance à l'Afghanistan est bien connue.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Astafiev, URSS)

76. En ce qui concerne la coopération entre l'Union soviétique et le Bureau du Coordonnateur, il convient de mentionner un deuxième séminaire tenu à Dushanbe sur la prévision des tremblements de terre et l'adoucissement de leurs effets. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe s'est récemment rendu en Union soviétique, et il faut espérer que les entretiens qu'il a eus à Moscou donneront un nouvel élan concret à l'ouverture de nouveaux domaines de coopération; de nouvelles perspectives s'offriront également en conséquence de la décision prise par l'Assemblée générale de désigner les années 90 comme Décennie internationale pour la réduction des effets des catastrophes naturelles.

77. Au cours de l'année écoulée, l'action entreprise par le Secrétaire général pour appliquer la résolution 42/169 de l'Assemblée générale est tout à fait remarquable. Un groupe d'experts internationaux représentatif a été constitué et l'Union soviétique participe activement à ses travaux. La coordination entre divers organismes et organes du système des Nations Unies s'améliore et on est fondé à estimer que, d'ici la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, des directives de base et un programme spécifique auront pu être établis.

78. M. KATAWALA (Mozambique) dit que le Bureau du Coordonnateur joue, et doit continuer à jouer, un rôle décisif dans les secours en cas de catastrophe, mais il n'a pu toutefois répondre positivement qu'à la moitié des 32 demandes émanant des pays victimes de catastrophes pendant la période biennale 1986-1987, le montant moyen des fonds affectés à chaque catastrophe n'étant que de 22 000 dollars des Etats-Unis. Il serait préférable de donner directement cette somme au gouvernement du pays touché plutôt que de prévoir l'organisation d'un programme de secours de l'Organisation des Nations Unies qui utiliserait la plus grande partie, sinon la totalité, de ce montant.

79. Le Mozambique déplore que dans l'annexe VI du document A/43/375 la guerre d'agression non déclarée menée par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud ait été qualifiée de "troubles civils" et demande que cette expression soit corrigée.

80. Les effets combinés des catastrophes et de la guerre d'agression non déclarée menée contre le Mozambique ont entraîné une détérioration marquée de l'économie. M. Katawala fait donc appel aux Etats Membres pour qu'ils continuent à manifester leur solidarité avec le peuple mozambicain et demande que son pays soit inscrit sur la liste des pays les moins avancés.

81. On a beaucoup parlé du fait qu'un nombre croissant de pays en développement demandent à bénéficier d'une assistance économique spéciale et il a été proposé de réduire ce nombre. Ces pays seraient certes très désireux de ne plus avoir à solliciter une assistance, mais leur situation économique leur impose de continuer à le faire. Les catastrophes et les situations d'urgence, venant s'ajouter à la crise économique permanente, les mettent dans la quasi-impossibilité de surmonter leurs problèmes économiques sans la volonté politique et l'aide de la communauté internationale en général et des pays développés en particulier.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Katawala, Mozambique)

82. Une autre question importante inscrite à l'ordre du jour est celle de l'assistance spéciale aux Etats de première ligne, évoquée dans la résolution 42/201 de l'Assemblée générale, et les efforts déployés à cet égard par les donateurs et par l'Organisation des Nations Unies, et dont fait état le document A/43/449, témoignent de la volonté politique de la communauté internationale d'aider les Etats de première ligne et autres Etats voisins dans leurs efforts pour résister aux pressions économiques.

La séance est levée à 13 h 10.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library